

Enquête sur la viabilité des Ecoles maternelles en Sous-Division urbaine de l'EPST Beni/RD Congo

Par Frank Kasereka Sivaminy

est Assistant à l'Université Evangélique de Beni/RDCongo

Résumé

Le présent article est un essai critique sur l'organisation matérielle et pédagogique d'une école maternelle selon les instructions officielles du système éducatif en RDC. Outil d'analyse précis et systématique de la recherche dans ce domaine, qui décrit d'une manière sommaire les critères de viabilité d'un Etablissement d'Enseignement Maternel.

Il s'avère que le confort infrastructurel et matériel reste un défi à bien relever dans les Ecoles Maternelles en Sous division urbaine de l'EPST Beni tenant compte de la mission et du rôle indéniable joué dans l'épanouissement de la personnalité de l'enfant. Elle concourt essentiellement à l'éducation sensorielle, motrice et sociale de l'Enfant et à l'éveil de ses facultés intellectuelles en vue d'un accès aisé à l'Enseignement primaire.

La qualité de l'enseignement étant corollaire à la qualification des enseignants, il dénote que l'enseignement maternel en sous – division urbaine de l'EPST Beni est en souffrance suite au taux élevé de la sous – qualification du personnel enseignant.

Au regard de la défektivité matérielle et pédagogique, l'Enseignement Maternel en phase embryonnaire en RDC devra être l'une des priorités du Gouvernement central et des autres partenaires éducatifs dans la poursuite des objectifs du millénaire comme prôné il y a peu. Plus les conditions matérielles et pédagogiques sont bien réunies, meilleur sera le rendement scolaire des apprenants et la suite de leur cursus scolaire.

Date of Submission: 15-01-2023

Date of Acceptance: 31-01-2023

Summary

This article is a critical essay on the material and pedagogical organization of Nursery school according to the instructions related to the system of Education in DRC. It is a precised and systematical analysis tool of research in this domain, which describes briefly the criteria of the viability of a Nursery teaching institution.

It is proved that the matter of infrastructure and pedagogical material remain a serious problem to solve in all the Nursery schools in the urban education sector of "EPST Beni" respecting the role and the mission to fulfil for the best personality of the child. It contributes much on the sensual, motive and social education of child and at the rise of his intellectual faculties for the best access to the primary school.

As teaching quality must match with teacher's qualification, it is denoted that the nursery teaching in the urban education sector of "EPST Beni" has problems of a high rate of unqualified teachers.

Considering the lack of pedagogical and material tools, Nursery teaching which is in primary stage in DRC must be one of the priority of the central Government and of other educational partners to follow the millennium objectives as pruned actually.

The more the material and pedagogical conditions are gathered, the best thing will be the school product or fruit of learners and the follow up of their studies.

I. Introduction

Une étape importante de la refondation pédagogique de l'école dans le système éducatif de la RDC est la mise en œuvre à la rentrée 2015, du nouveau programme de l'école maternelle. Sa mission principale est de donner aux enfants le goût d'aller à l'école pour apprendre, affirmer et épanouir leur personnalité : fondements éducatifs et pédagogiques sur lesquels s'appuient et se développent les futurs apprentissages pour l'ensemble de la scolarité.

A leur entrée à l'école maternelle, les enfants ont déjà des représentations qui leur permettent de prendre des repères dans leur vie quotidienne. Pour les aider à découvrir, organiser et comprendre le monde qui les entoure, l'enseignant propose des activités qui amènent les enfants à observer, formuler des interrogations plus rationnelles, construire des relations entre les phénomènes observés, prévoir des conséquences, identifier des caractéristiques susceptibles d'être catégorisées. Les enfants commencent à comprendre ce qui distingue le vivant du non vivant ; ils manipulent, fabriquent pour se familiariser avec les objets environnants.

Le gouvernement de la RD Congo doit garantir aux jeunes filles et garçons l'enseignement maternel et l'âge de six ans est déterminant pour la formation de l'intelligence, de la personnalité et du comportement social de l'enfant.¹ La période de deux à six ans stimule les aptitudes des enfants du point de vue cognitif, affectif et psychosocial afin que ceux-ci prennent un bon décollage dans la vie et qu'ils abordent l'enseignement primaire avec succès.

Nonobstant, tout métier nécessite des spécialistes pour l'efficacité de son rendement. Comme dit-on : « Si le cordonnier ne connaissait pas son métier, les athéniens seraient mal chaussés » fin de citation. Ainsi, l'enseignement est l'un de domaines exigeant plus d'attention et où les charlatans n'ont pas de place.

Il est du devoir de l'inspection générale de l'EPST de procéder à un contrôle régulier des écoles maternelles pour s'assurer de leur bon fonctionnement et de la qualité des enseignements dispensés tenant compte du programme national pour la formation continue et la spécialisation des institutrices des écoles maternelles.² Depuis l'avènement du système scolaire en RDC, l'enseignement maternel a été longtemps mal connu et par conséquent moins organisé; il est assuré principalement par le secteur privé à environ 64,6% sur l'étendue nationale.³

Cet enseignement favorise l'épanouissement de la personnalité de l'enfant par une action éducative compatible avec son milieu familial et social. Selon MICHEL DJAMBA, Inspecteur général à l'enseignement primaire, secondaire et technique, le développement de l'enfant est une construction sur plusieurs plans notamment physique, cognitif, social, émotionnel et que cette construction a lieu lors de la croissance la plus importante de l'enfant.⁴

Cette période est jugée très sensible et la qualité des actions qui vont influencer sur la croissance est déterminante pour les futures réussites de l'enfant tant au plan de sa scolarité primaire et secondaire que dans l'ensemble de sa vie sociale et professionnelle.

Pour MAKER MWANGU, la tenue de la 1^{ère} table ronde de l'enseignement maternel du 10 au 13 juin 2015 à Kinshasa revêt une importance significative et l'intérêt que le gouvernement de la RDC attache à l'enseignement maternel.⁵ La mise en œuvre de recommandations et approches développées par les participants pourront permettre l'amélioration de ce secteur de l'enseignement pour le bien de petits enfants dont l'âge varie entre trois et six ans. Ainsi, l'enseignement maternel en RDC se relèvera plus performant et mieux organisé que jamais. Le vent de réforme qui souffle sur le système éducatif congolais n'a pas manqué d'apporter de l'air frais dans l'organisation de l'enseignement maternel.

Notre recherche, orientée dans ce cadre scolaire est une analyse des aspects déterminant la viabilité d'une institution de l'enseignement maternel en sous-division urbaine de l'EPST Beni en particulier et en RDC en général. Tout au long de cette balade scientifique nous cherchons à vérifier l'existence des indicateurs déterminant la viabilité d'une école maternelle et voir si lesquels de ces indicateurs sont les mieux ou les moins observés au sein des écoles maternelles en sous division urbaine de de l'EPST Beni.

Il existerait un certain nombre d'indicateurs de la viabilité d'une école maternelle à l'instar de la qualification du personnel enseignant, l'équipement matériel (ouvrages, manuels scolaires en vogue, les jouets éducatifs, ...), les infrastructures, l'espace de jeux,... Cependant, certains de ces critères seraient observés par la plupart des écoles maternelles alors que d'autres seraient quasiment inexistant.

Le but est d'analyser le degré de confort matériel et pédagogique des écoles maternelles afin de doter les acteurs éducatifs et partenaires d'un outil de référence pouvant leur permettre d'évaluer le niveau de viabilité des institutions d'enseignement maternel en RDC en général et en Ville de Beni en particulier.

L'atteinte de notre explication a été possible grâce à la méthode d'enquête qui, par son entremise nous avons analysé le degré de viabilité des écoles maternelles partant des indicateurs retenus. Cette démarche a été secondée par la technique documentaire, la check List pour la récolte des données et les techniques statistiques pour l'analyse et le traitement des données.

¹ Table-ronde sur la Réforme de l'Enseignement Maternel, Kinshasa, CREK/2015 P2

² Table ronde sur l'Enseignement Maternel en RDC, 2015

³ Idem

⁴ Pour un Enseignement Maternel plus performant et organisé, Kinshasa, 2015

⁵ Ibidem

1.1. Contexte théorique

0.2.1. La mission de l'école

L'école est un établissement où se donne un enseignement collectif à tous les élèves qui la fréquentent. Beaucoup pensent que l'école n'a pas réussi à donner la même chance de réussite à tous les élèves⁶.

Selon IVAN ILLICH, « l'école est une institution fondée sur l'axiome que l'éducation est les résultats d'un enseignement » ; l'école est la gardienne des enfants, elle a la charge de la scolarisation et de l'instruction⁷. Au départ, on s'attend à ce que le système d'enseignement participe à la formation des habilités et des savoirs qui peuvent aider les jeunes à s'adapter et à innover⁸.

L'école doit provoquer la prise de conscience intimement liée à la réalité sociale et multi éthique en faisant constater la grande diversité dans les façons d'être et de faire tant à l'intérieur d'un groupe qu'entre les groupes ethniques ; reconnaître par les apprenants, l'existence des points communs chez tous les humains quelles que soient leurs origines ; comprendre que l'échange interculturel peut nous transformer et reconnaître l'existence des préjugés et des comportements discriminatoires.

La mission de l'école est reconnue comme étant « la mise en œuvre de tous les moyens disponibles pour aider l'étudiant à progresser par un savoir, son savoir-faire et son savoir-être, dans son domaine une influence bénéfique sur la société et d'être effectivement un agent de développement »⁹. L'école est plus que jamais invitée à jouer son rôle de formation sociale sur le plan de connaissance pratique, théorique et technique en relation avec les besoins locaux, nationaux et internationaux.

Selon le même auteur nous sommes aujourd'hui héritiers d'un patrimoine qui est la civilisation en marche. L'éducation scolaire doit nous apprendre à : « observer, analyser, synthétiser, évaluer afin d'acquérir, de comprendre et d'agir sur nous et sur notre environnement »¹⁰.

Les études sont un fait personnel et collectif. Chacun doit chercher à y puiser des éléments qui lui permettront de s'imprégner, de s'insérer, de s'intégrer utilement dans la vie sociale et économique. Les savoirs acquis doivent être appliqués sur la nature physique et humaine afin d'assurer l'équilibre vital car l'œuvre de la promotion de l'humanité est un exercice d'une forte discipline individuelle et collective laquelle facilite la compréhension de l'état actuelle des choses et suscite une conception de stratégie pour se dépasser en vue de franchir des stades progressifs et atteindre un changement, une émergence.

L'école n'a pas seulement la mission lui reconnue, celle de léguer à l'apprenant de savoir, le savoir-être, le savoir-faire, le savoir - penser, le savoir - agir mais aussi elle a la mission d'inculturer et d'acculturer tout en assurant la juste mesure pour une flexibilité au développement car celui-ci est dynamique. Le but fondamental de l'école de base et ce qui doit avant tout diriger son enseignement, c'est de donner à chaque individu la possibilité de développer librement ses aptitudes et ses goûts.¹¹

0.2.2. Mission de l'école congolaise

La mission d'une école ou d'un niveau d'enseignement dans un pays est défini en termes de finalité, entendons par là une intention très générale qui exprime le pourquoi ultime d'un système éducatif.

Selon la Nouvelle loi – cadre de l'enseignement national, la finalité de l'enseignement stipule: « l'Education scolaire vise l'épanouissement intégral et harmonieux de chaque personne afin de la rendre utile à elle – même et de réaliser son insertion dans la société »¹².

L'école doit donc former des citoyens producteurs, créatifs, cultivés, consciencieux, libres et esthétiques, spirituels et républicains¹³.

Dans son plan- cadre national, le ministre de l'éducation nationale propose une intention au système national de la République Démocratique du Congo : « la finalité de ce type d'éducation est donc de former des femmes et des hommes compétents, imprégnés des valeurs humaines, morales, spirituelles, civiques et artisans, créatifs d'une nouvelle société congolaise, démocratique, solidaire, prospère et pacifique¹⁴.

⁶ SENDALU SAMBA Joseph ; *La persistance des inégalités dans la scolarisation, colloque internationale genre, population et développement en Afrique, Abidjan, 2001, P7*

⁷ Dictionnaire encyclopédique illustré 2008, P 12

⁸ FONKOUA. P. *Quels futurs pour l'éducation en Afrique*, Paris 2006, P.27.

⁹ KANGA, KALEMBA-vita, *Pour une pédagogie universitaire axée sur les réalités : problématique exigence et expérience pratique in, pour une pédagogie inculture en Afrique acte du séminaire, atelier*, Kinshasa, 2004, p. 190.

¹⁰ FONKOUA, Ibidem, 2006, p.13

¹¹ SUZANNE CITRON, *l'école bloquée*, Bordas, Paris, 1971, p.53

¹² Loi – cadre N°14/004 du 11 Févr.2014 de l'enseignement national, Kinshasa, p. 4

¹³ NPNEP, *Nouveau programme national de l'enseignement primaire*, Kinshasa, 2005.

¹⁴ KANGA KALEMBA-VITA, op cit

Selon RICHARD MUGARUKA.M ; « le type d'homme à former dans le système scolaire est lui-même tributaire de la situation et de l'évolution socioculturelle de l'ensemble de la société »¹⁵.

Généralement, les finalités et les programmes d'enseignement sont l'émanation du gouvernement pour l'avenir du pays.

0.2.3. Historique et organisation de l'école maternelle

0.2.3.1. Historique

La période entre deux et quatre ans est un moment où les enfants se construisent psychiquement et socialement. C'est aussi sur cette période qu'ils commencent à ordonner les choses, les lieux et les personnes de leur environnement. L'accueil des plus jeunes méritent donc une grande attention des adultes qui interagissent avec ceux qui les suivent et qui posent les jalons de la vie collective en classe.

Le premier apport culturel qui leur sont proposés restent proches de leur préoccupation et permettent progressivement de diversifier leur centre d'intérêt.

Les premiers lieux d'accueil des très jeunes enfants ouvrent dès la fin du XVII^{ème} siècle avec des initiatives comme celles du Pasteur JEAN FREDERIC OBERLIN qui a créé dès 1771 une école des tricots.

Les autres créations sont plus proches des actuelles garderies. Ce style d'écoles se développe surtout au début du XIX^{ème} siècle avec la révolution industrielle en Europe. Leur vocation première est essentiellement sociale, il s'agit d'offrir un lieu de protection aux enfants des ouvriers afin de les mettre à l'abri des dangers de la rue. C'est pourquoi la maternelle est d'abord dite « salle d'asile » ou « salle d'hospitalité ».

En 1826, EMILIE OBERKAMPF réunie d'autres femmes désireuses de protéger les établissements d'asile d'enfants et ouvre la première salle d'asile parisienne en 1828.

En 1831, un cours normal pour la formation des éducatrices est créé en France. Dans les années suivantes, les salles d'asiles évoluent dans un sens plus pédagogique.

A l'origine, les salles d'asile accueillaient les enfants de deux sexes opposés âgés de deux à sept ans dont les parents ne savaient pas comment les garder quand ils devaient se rendre à leur travail. Le personnel généralement féminin était chargé d'assurer la surveillance et l'instruction des enfants¹⁶.

Marie Pape-Carpantier : elle invente "l'école maternelle". Elle commence sa carrière comme simple surveillante dans une "salle d'asile" puis gravit tous les échelons avant de devenir directrice de "l'école normale maternelle" à Paris pendant 27 ans. Sa conception de l'éducation enfantine s'articule étroitement deux principes : s'appuyer sur "la curiosité naturelle" de l'enfant et, par ailleurs, ne pas hésiter à stimuler son attention et à lui ouvrir l'esprit pour lui faire appréhender le monde.

MARIE PAPE CARPANTIER alors directrice de la salle d'asile pose le problème de la formation du personnel en 1845, car les pratiques sont entreprises de deux façons : les salles d'asile sont transformées en garderie pour les enfants inoccupés et l'école maternelle chargées de faire acquérir les bonnes habitudes et faire entreprendre les acquis élémentaires à caractère intellectuel.

Pauline Kergomard : passionnée par l'éducation des jeunes enfants, elle organise la transformation des salles d'asile à vocation essentiellement sociale en écoles maternelles. Jules Ferry lui confie le poste d'inspectrice générale des écoles maternelles en 1881 et elle l'occupe en multipliant les initiatives. Elle remplace ainsi une garderie très formelle en lieu d'enseignement et d'éducation : elle introduit le jeu, dont elle revendique le caractère éducatif, les activités artistiques, le développement physique et plaide aussi pour l'initiation de l'enfant à la lecture, à l'écriture et au calcul avant cinq ans.

Maria Montessori : fonde une école pour les enfants « normaux » d'un quartier pauvre de Rome : il s'agit de créer des espaces et de structurer le temps afin d'améliorer la concentration et de guider l'enfant vers l'autonomie. Sa maxime : « Aide - moi à faire tout seul ». Ses méthodes : focaliser l'attention sur des exercices rigoureux, exiger toujours l'exactitude et la précision, inviter au silence, développer l'aide mutuelle, favoriser le respect du travail des autres. Elle créa « un jardin d'enfants » qu'elle appela « **Casa dei bambini** » ou Case des bambins.

La loi du 16 juin 1881 et le décret du 02 Aout 1881 définissent l'école maternelle publique comme une école non obligatoire mais gratuite. Cependant, la loi du 30 octobre 1886 confirme l'intégration de l'école maternelle à l'édifice de l'école primaire dont elle devient le premier niveau.

En 1908, le programme et les instructions définissent l'objet et la méthodologie de l'école maternelle en France.

En République Démocratique du Congo, l'enseignement maternel n'a été rendu officiel qu'à travers la promulgation de la nouvelle Loi-cadre de l'enseignement national N°14/004 du 11 Février 2014 par le Chef de

¹⁵ MUGARUKA,R ; *Le type d'homme à former dans la perspective de la pédagogie inculture, in, pour une pédagogie inculturée, acte du séminaire atelier, KINSHASA FCK, FUC, 2008,P13.*

¹⁶ Jean-Noël Luc, *les combats de la pionnière de l'école maternelle*, P.U.F, Paris, 1950, p. 15,

l'Etat. Selon l'esprit de cette loi, le niveau maternel est organisé en cycle unique des trois ans et constitue l'une des innovations importantes dans l'Enseignement congolais.

0.2.3.2. Organisation pédagogique et matérielle

a) Organisation pédagogique

L'école maternelle est destinée aux jeunes enfants de trois ans révolus à six ans non accomplis¹⁷.

Pour y classer les enfants, il faut avant tout les diviser en catégories pour pouvoir leur donner un enseignement accommodé. Ainsi, l'idéal serait d'avoir trois cours distincts compte tenu de leur âge et de leur développement intellectuel.

L'école maternelle comprend traditionnellement trois classes :

- Première année : la petite section (P.S) pour les enfants (les Mignons) de 3 à 4 ans,
- Deuxième année : la moyenne section (M.S) pour les enfants (les Gentils) de 4 à 5 ans
- Troisième année : la grande section (G.S) pour les enfants (les Joyeux) de 5 à 6 ans.

On y compte quelque fois une très petite section pour les enfants de moins de trois ans qu'on appelle « la crèche ».

Les effectifs par classe sont fixés à 35 apprenants pour une classe ordinaire et 30 enfants pour une classe d'application. L'effectif minimal est de 25 enfants.

Le passage de classe est automatique, il n'y a pas de redoublant. On se base sur les activités journalières ; pas d'examen à l'école maternelle. A la fin du cycle, le certificat du cycle maternel est remis à chaque enfant.

b) Organisation matérielle

L'école doit être implantée dans un endroit bien accessible, tranquille et bien clôturée en vue de bien protéger les enfants contre les dangers de la route. La parcelle d'une école maternelle doit contenir différents locaux spécifiques dont les vestiaires, les salles de classes bien aérées avec une superficie de 1.20 m² ou 1.50 m² par enfant, les salles de jeux, les salles de repos, les salles de propreté, les installations sanitaires,...

Les salles de classes doivent être équipées en mobilier adapté à l'âge et à la taille des enfants. L'intérieur des salles de classe sera suffisamment spacieux pour favoriser l'éclatement du grand groupe en petits groupes.

De ce fait, certaines normes pédagogiques sont recommandées notamment :

- ✓ La classe ne peut jamais être organisée à étage ;
- ✓ La superficie du terrain doit être au moins de 12500m² pour 150 enfants ;
- ✓ La salle sera orientée de l'Est à l'Ouest et sans estrade pour l'éducatrice ;
- ✓ Les mobiliers pour les enfants auront les mesures suivantes :
- La hauteur de la chaise : 30 cm ;
- La hauteur de la table : 46 cm ;
- La surface de la chaise 25 cm X 25 cm ;
- La surface de la table : 35 cm X 35 cm ;
- Etc

0.2.4. But de l'Enseignement Maternel

L'enseignement maternel a pour but d'assurer l'épanouissement de la personnalité de l'enfant par une action éducative en harmonie avec le milieu familial, social et environnemental. Il recourt essentiellement à l'éducation sensorielle, motrice et sociale de l'enfant et à l'éveil de ses facultés intellectuelles.¹⁸

0.2.5. Aperçu historique du centre de formation des éducateurs en maternelle (CFEM)

a) De la dénomination

Le Centre de formation des éducateurs en maternelle est une école située au quartier Matonge, Avenue Mobesu, N° 15, commune Mulekera, Ville de Beni, fonctionne sous deux arrêtés ministériels notamment : N°MINEPSP/CAB MIN/0226/2008 du 8/8/2008 et MINEPSP/CABMIN/1126/2011 du 18/10/2011.

b) De la création

Le CFEM (Centre de formation des éducateurs en maternelle) a été créé à partir de 2008 sous l'initiative du Bureau de la coordination communautaire des écoles conventionnées protestantes/CECA 20. La 1^{ère} promotion était de 09 personnes toutes de filles dont la réussite aux épreuves nationales était de 04 sur 09 soit 44.4%.

Ainsi, l'idée de la création de cette école fut inspirée par le Coordinateur Communautaire des ECP/20^{ème} CECA à l'époque, après constat de la carence du personnel qualifié dans le domaine maternel. C'est pourquoi l'école fut ouverte dans la concession de la CECA 20 Mabakanga à Matonge et les enseignants venaient du Centre de formation des éducatrices en maternelle de l'Ituri, CFEMI. Ce dernier sous la gestion de

¹⁷ Loi-cadre de l'enseignement national N°14/004 du 11 Févr.2014, Kinshasa, 2014, p 23

¹⁸ Loi-cadre de l'enseignement national, Kinshasa, 2014, p 23

la CECA 20 envoyant l'une de ses formatrices à Beni, la nommée AKOLEKO LALIMA qui fut suppléée par Madame KAVIRA KAMALA MAMI et puis l'actuel est Sieur KAMBALE BASIPU Providence.

Tout au début, l'école ne fonctionnait qu'avec deux salles de classes, c'est – à – dire le degré terminal (5 et 6^{ème}). Mais actuellement, il y a aussi le degré moyen (3 et 4^{ème}).

Depuis sa création jusqu'à 2019, le CFEM a déjà déversé sur le marché d'emploi 261 diplômés dont 252 Fille.

Le CFEM, une école ordinaire qui forme les pédagogues en pédagogie maternelle. Elle est la 2^{ème} école en province après celle de Goma (CFEM Bakanza) et 4^{ème} dans la République après celle de Kinshasa, de Goma et de Bunia.¹⁹

2. CADRE METHODOLOGIQUE

Dans cette section, nous étalons la population d'étude, l'échantillon et l'instrument d'enquête.

1.1. Population d'étude

La population d'étude étant comprise comme un ensemble d'individus possédant certaines caractéristiques que le chercheur se propose d'étudier ou d'analyser ; dans le cas de notre balade scientifique, la population est constituée des 42 écoles maternelles fonctionnant en sous division urbaine de l'EPST Beni au moment de notre étude.

1.2. Échantillon d'étude

Le principal objet d'enquête est d'inférer les informations sur un ensemble appelé « population » à partir des caractéristiques observées sur un échantillon. Pourtant, il n'est pas nécessaire d'étudier exhaustivement tous les sujets d'une population mère aussi pour en connaître les caractéristiques. Il intervient ici le processus d'échantillonnage et la notion de la représentativité²⁰.

De notre part, la population est définie, point n'est important de tirer un échantillon. Il s'agit de toutes les écoles maternelles fonctionnant dans la Ville de Beni telle que reprises dans le tableau ci – après :

Tableau N°01. Ecoles maternelles selon les types de gestion en Ville de Beni.

N°	GESTION	EFFECTIF	POURCENTAGE
01	CECA 20	03	7.1
02	CEPAC	01	2.4
03	ECASJ	05	11.9
04	P.A	33	78.6
TOTAL		42	100

Source: Carte scolaire des Ecoles Maternelles en Ville de Beni 2018 – 2019.

Commentaire : Le tableau ci – haut reprend le nombre d'écoles maternelles en en Sous division urbaine de l'EPST Beni selon les types de gestion. A la lumière des données étalées, la gestion des écoles privées agréées se pointe à la tête avec 33 écoles maternelles soit 78,6% suivie du réseau adventiste qui a 05 écoles soit 11,9%. Quant à la CECA 20 elle a 03 écoles maternelles représentant 7,1% dans la population et enfin la CEPAC a une école maternelle cible soit 2,4%.

- Légende :** 1) EPST : Enseignement primaire, Secondaire et Technique,
 2) CECA 20 : 20^{ème} Communauté Evangélique au Centre de l'Afrique,
 3) CEPAC : Communauté Evangélique Pentecôtiste en Afrique Centrale,
 4) ECASJ : Ecole conventionnée Adventiste du Septième jour,
 5) P.A : Privée Agréée.

Tableau N°02. Ecoles maternelles par Commune

N°	COMMUNE	EFFECTIF	POURCENTAGE
01	BEU	08	19,1
02	BUNGULU	11	26,2
03	MULEKERA	19	45,2
04	RUWENZORI	04	9,5
TOTAL		42	100

Commentaire : Il ressort du tableau ci – dessus que la Commune Mulekera renferme 19 écoles maternelles soit 45,2% suivie de la commune Bungulu avec 11 écoles soit 26,2% et puis la commune Beu avec 08 écoles soit 19,1% et enfin la Commune Ruwenzori avec 04 écoles représentant 9,5% de la population d'étude.

¹⁹ Source : Archives du CFEM Beni Mabakanga

²⁰ JEAN CLAUDE USINIER MARK et ali, *introduction à la recherche en gestion*, 2^e éd. , 49Rue Hericot 75015, Paris, 2000,pp181-182.

Tableau N°03. Ecoles maternelles par Quartier

N°	QUARTIER	EFFECTIF	POURCENTAGE
01	BENENGULE	01	2,4
02	BOIKENE	02	4,8
03	BUTSILI	02	4,8
04	CITE BELGE	01	2,4
05	KALINDA	06	14
06	KANZULINZULI	02	4,8
07	KASABINYOLE	02	4,8
08	MABOLIO	01	2,4
09	MALEPE	07	16,7
10	MASIANI	02	4,8
11	MATONGE	03	7,1
12	NGONGOLIO	04	9,5
13	RESIDENTIEL	07	16,7
14	TAMENDE	02	4,8
TOTAL		42	100

Commentaire : Du tableau ci - dessus, les écoles maternelles sont inégalement réparties dans 14 quartiers de trente que compte la Ville de Beni. Cependant, leur situation géographique peut changer d'un moment à un autre étant donné que certaines de ces écoles ne sont pas propriétaires de terrains où elles sont implantées.

1.3. Méthode et Techniques de recherche

Ce point traite de la procédure usée tout au long de notre recherche. Il s'agit de la méthode et techniques ayant conduit à l'atteinte des objectifs assignés tout au départ.

1.3.1. La méthode de recherche

Etant une voie à suivre pour atteindre un but ou un objectif assigné, la méthode descriptive nous a servi de guide pendant notre investigation scientifique. Par cette voie nous nous sommes rendu compte des conditions matérielles qui prévalent dans les écoles maternelles en ville de Beni.

A travers la méthode descriptive nous avons analysé les éléments en rapport avec la vie d'une école maternelle digne réunissant les conditions pédagogiques requises. Cette méthode a été secondée par la technique documentaire, la check-list pour recueillir les données et les techniques statistiques pour leur traitement.

La technique documentaire est une démarche qui s'appuie sur les documents préétablis qui nous fournissent des données, lesquelles constituent les outils importants dans la construction et l'élaboration d'un rapport ou d'une étude scientifique. Dans le cas précis de cette recherche, outre l'analyse documentaire, la check List comportant la liste des éléments à observer nous a servi pendant la récolte des données.

1.3.2. Technique de dépouillement et de traitement des données

Pour l'analyse et le traitement des données, nous avons recouru au calcul de pourcentage afin de déterminer le taux d'équipement des écoles maternelles en infrastructures conformes, en matériel didactique, en ouvrage (Manuels scolaires), en personnel enseignant qualifié,...

D'où la formule : $\% = \frac{eff}{N} \times 100$

% = pourcentage

eff = Effectif ou nombre des matériels observés

N = Effectif total ou total des matériels attendus.

Le test de Khi carré nous a permis de comparer le degré de distribution du taux d'équipement au sein de toutes les écoles maternelles à travers la formule : $\chi^2_{cal} = \sum \sum \frac{(fo-fth)^2}{fth}$

fo = fréquence observée,

fth = fréquence théorique

$\sum \sum$ = sommation des sommations

II. PRESENTATION, ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS

2.1. Présentation et Analyse des données

Après dépouillement des données obtenues à l'aide d'une check - List, il s'avère important de les présenter dans les tableaux ci - après :

Tableau N° 4 Taux d'analyse des critères retenus pour la vérification de la viabilité.

N°	Critères	Eff.confor.	%	Non conform.	%	Total
01	Appréciation géograph	32	76.2	10	23.9	42
02	Aspect superficie	22	52.4	20	47.6	42
03	Dimension des salles	22	52.4	20	47.6	42
04	Superficie par enfant	00	-	42	100	42
05	Qualité des mobiliers	39	92.9	03	7.1	42
06	Installation sanitaire	26	61.9	16	38.1	42

07	Effectif scolaire	02	4.8	40	95.2	42
08	Qualité du personnel	26	22.6	89	77.4	115
09	Equipement en Ma.di	27	64.3	15	35.7	42
10	Program. National	42	100	00	-	42
11	Manuels scolaires	27	64.3	15	35.7	42
12	Aire de jeux	25	59.5	17	40.5	42
13	Matériel de jeux	25	59.5	17	40.5	42
Total		315	50.9	304	49.1	619

Source : Nos enquêtes sur terrain

Commentaire : La lecture minutieuse du contenu du tableau retrace 13 critères retenus pour vérifier la viabilité des écoles maternelles en sous division urbaine de l'EPST/Beni.

De ces 13 critères, un seul critère est bien rempli par toutes les écoles. La dotation en programme national est bien observé en totalité (100%) ; ce dernier est suivi de la qualité des sièges et des tables dont se servent les enfants, il est d'observance à 92.9%. ensuite, l'espace géographique à 76.2% ; l'équipement en matériel didactique et manuels scolaires occupe chacun 64.3% ; alors que les installations sanitaires sont conformes à 61.9%.

L'appréciation de l'aire et matériels des jeux sont cotés selon nos observations à 59.5% chacune. Le bâtiment et les dimensions des salles des classes sont conformes à 52.4% dans la globalité.

Le bas de l'échelle est occupé par la qualification des enseignants 26,7% suivi des effectifs scolaires dont la conformité est de 4.8% et enfin la superficie par enfant n'est pas respecté par la quasi-totalité des écoles maternelles en ville de Beni soit (zéro) 0%.

Globalement, les critères retenus lors de notre enquête sont d'une observation conforme à 50.9% et d'observation non conforme à 49.1%. S'il s'avérait que les écoles maternelles sont viables à 50.9%, nous avons cherché à comprendre si ce pourcentage se vérifie sur tous les critères retenus et dans toutes les écoles ciblées. Ainsi, le test de khi carré nous prouvé les résultats ci – après suivant la formule suivante :

$$x^2_{cal} = \sum \sum \frac{(fo-fth)^2}{fth} = 206.45$$

$$ddl = k - 1 = 13 - 1 = 12$$

$$x^2_{tab} 5\% \text{ pour } ddl = 12 = 21.026$$

La comparaison du $x^2_{cal} = 206.45 > x^2_{tab} = 21.026$ au seuil de 5% avec $ddl = 12$ nous amène à la conclusion selon laquelle 50.9% des critères ne sont pas tenus en compte dans toutes les écoles d'une manière proportionnelle.

Partant de la disproportionnalité des critères, il nous a fallu comprendre le taux de conformité d'infrastructure par école.

Tableau N° 5. Conformité d'infrastructure par type de gestion

N°	GESTION	Eff. obs	%	Eff. Non obs.	%	Fréq. attendue
01	CECA 20	28	77,8	08	22,2	36
02	CEPAC	11	91,7	01	8,3	12
03	ECASJ	30	50	30	50	60
04	P.A	240	60,6	156	39,4	396
	TOTAL	309	61,3	195	38,7	504

Commentaire : Généralement, les infrastructures des écoles maternelles en ville de Beni auraient un taux de conformité égale à 61.3% et à 38.7% les infrastructures de quelques autres écoles maternelles n'ont pas une bonne appréciation pédagogique. Le taux élevé de la conformité en infrastructure est de la gestion CEPAC alors que le moins élevé est de la gestion adventiste.

Le test de khi – carré révèle que $x^2_{cal}(18) > x^2_{tab}(7,81)$, il y a une différence significative dans le respect des normes infrastructurelles selon les gestions. Ainsi, l'hypothèse alternative (H1) est acceptée, la conformité d'infrastructure scolaire de la maternelle dépendrait du type de gestion.

Tableau N°6. Conformité d'Infrastructure par Commune d'implantation

N°	COMMUNE	Eff. obs	%	Eff. Non obs.	%	Fréq. attendue
02	BEU	50	52,1	46	47,9	96
01	BUNGULU	89	67,4	43	32,6	132
03	MULEKERA	143	62,7	85	37,3	228
04	RUWENZORI	27	56,3	21	43,7	48
	TOTAL	309	61,3	195	38,7	504

Commentaire : Au bout de calcul, les écoles maternelles de la Commune Bungulu seraient les mieux équipées, cependant, celles de la Commune Beu seraient les moins équipées. Il se présente que $x^2_{cal}(6,06) < x^2_{tab}(7,81)$, l'hypothèse alternative est rejetée c'est – à – dire, la conformité d'infrastructure scolaire des écoles maternelles en sous division urbaine de l'EPST Beni ne dépendrait de la commune d'implantation.

Tableau N°7. Conformité d'Infrastructure par Quartier d'implantation

N°	QUARTIER	Eff.obs	%	Eff.non obs.	%	Fréq.attendue
01	BENENGULE	10	83,3	2	16,7	12
02	BOIKENE	14	58,3	10	41,7	24
03	BUTSILI	16	66,7	8	33,3	24
04	CITE BELGE	11	91,7	1	8,3	12
05	KALINDA	42	58,3	30	41,7	72
06	KANZULINZULI	11	45,8	13	54,2	24
07	KASABINYOLE	13	54,2	11	45,8	24
08	MABOLIO	11	91,7	1	8,3	12
09	MALEPE	40	47,6	44	52,4	84
10	MASIANI	11	45,8	13	54,2	24
11	MATONGE	19	52,8	17	47,2	36
12	NGONGOLIO	39	81,2	09	18,8	48
13	RESIDENTIEL	56	66,7	28	33,3	84
14	TAMENDE	16	66,7	8	33,3	24
TOTAL		309	61,3	195	38,7	504

Source : Nos enquêtes sur terrain.

Commentaire : A la lumière de données reprises dans le tableau ci – haut il se dégage que de 14 quartiers où sont implantées les écoles maternelles en ville de Beni, seuls trois quartiers ont écoles en infrastructure dont l'appréciation est en dessous de la moyenne. L'application du test démontre que $x^2_{cal}(33,49) > x^2_{tab}(22,36)$; sur ce, l'hypothèse selon laquelle le confort des infrastructures des écoles maternelles serait influencée par la situation géographique du quartier d'implantation de l'école est confirmée.

Le constat fait sur la qualité des infrastructures scolaires nous a amené à chercher à comprendre la qualité du personnel enseignant œuvrant au sein des écoles maternelles en Ville de Beni.

Tableau N° 8 Taux de qualification des enseignants de la maternelle par gestion.

N°	GESTION	Eff. qualifié	%	Eff. Sous qualifié	%	Fréq. attendue
01	CECA 20	04	50	04	50	08
02	CEPAC	00	0	03	100	03
03	ECASJ	01	7,7	12	92,3	13
04	P.A	21	23,1	70	76,9	91
TOTAL		26	22,6	89	77,4	115

Commentaire : Il se dessine à travers le tableau ci – haut que les enseignants ayant subi la formation d'éducateurs maternels représente 22.6% et que ceux n'en ayant pas subi mais œuvrant dans les écoles maternelles avec un statut de sous - qualifié représente 77.4%.

Estimant que la qualification du personnel enseignant des écoles maternelles est liée au type de gestion, l'application du test de khi – carré prouve le contraire. De ce fait $x^2_{cal}(5,71) < x^2_{tab}(7,81)$, l'hypothèse alternative est rejetée pour accepter l'hypothèse nulle selon laquelle il n'y aurait pas une gestion employant un personnel enseignant qualifié de la maternelle.

Tableau N°9. Taux de qualification des enseignants de la maternelle par Commune

N°	COMMUNE	Eff. qualifié	%	Eff. Sous qualifié	%	Total
01	BEU	00	0	14	100	14
02	BUNGULU	12	25,5	35	74,5	47
03	MULEKERA	12	26,7	33	73,3	45
04	RUWENZORI	02	22,2	07	77,8	09
TOTAL		26	22,6	89	77,4	115

Commentaire : A la lumière des données présentées dans le tableau ci – haut, après l'application du test, il ressort que $x^2_{cal}(4,83) < x^2_{tab}(7,81)$. La qualification des enseignants de la maternelle en sous division urbaine de l'EPST Beni ne serait pas influencée par la commune d'implantation de l'école.

Tableau N°10 Taux de qualification des enseignants de la maternelle par quartier

N°	QUARTIER	Eff. qualifié	%	Eff. Sous qualifié	%	Total
01	BENENGULE	00	0	01	100	01
02	BOIKENE	00	0	03	100	03
03	BUTSILI	00	0	03	100	03
04	CITE BELGE	00	0	02	100	02
05	KALINDA	03	25	09	75	12
06	KANZULINZULI	01	20	04	80	05
07	KASABINYOLE	02	33,3	04	66,7	06
08	MABOLIO	00	0	02	100	02

09	MALEPE	00	0	13	100	13
10	MASIANI	01	25	03	75	04
11	MATONGE	05	38,5	08	61,5	13
12	NGONGOLIO	01	12,5	07	87,5	08
13	RESIDENTIEL	11	28,9	27	71,1	38
14	TAMENDE	02	40	03	60	05
TOTAL		26	22,6	89	77,4	115

Source : Rapport des données statistiques des écoles maternelles en Ville de Beni, Année scolaire 2018 – 2019.

Commentaire : Voulant nous rassurer du taux de la qualification des enseignants de la maternelle dans les écoles selon les quartiers d'implantation, le test démontre que $\chi^2_{cal}(12,03) < \chi^2_{tab}(22,36)$; sur ce, la situation géographique du quartier n'influence pas la qualification des enseignants de la maternelle de telle ou telle autre école.

En somme, tenant compte de la qualification comme un des facteurs déterminant la viabilité d'une école, il sied de comprendre que les écoles pouponnières ont un taux de sous qualification du personnel enseignant de 77,4% et que seul 22,6% d'enseignants sont qualifiés en enseignement maternel en sous division urbaine de l'EPST Beni. Ceci nous amène à remettre à cause la qualité du service rendu par le personnel enseignant dans les écoles cibles.

2.2. Discussion et Interprétation des Résultats

Il ressort le constat selon lequel, des treize critères retenus comme indicateurs de la viabilité, un seul est observé dans toutes les écoles, l'équipement de ces dernières en programme national en vigueur. Alors qu'un seul n'est pas observé dans toutes les écoles, le respect de la superficie à occuper par enfant. Deux autres critères, la qualification des enseignants et les effectifs scolaires sont observés à un taux inférieur à 50%. Ainsi, la conformité moyenne des écoles est de 61,3% suivant les résultats obtenus à travers les tableaux de manipulation de variables.

En cherchant à comprendre la disparité de la proportionnalité d'observation de critères, la comparaison du $\chi^2_{cal} = 206,45 > \chi^2_{tab} = 21,026$ au seuil de 5% avec ddl = 12 conduit à la conclusion selon laquelle 50,9% de critères ne sont observés dans toutes les écoles d'une manière équitable.

Il se dégage que le taux de sous – qualification des enseignants de la maternelle est déplorable en sous – division urbaine de l'EPST Beni soit 77,4% et que le test prouve que cette sous – qualification n'est pas liée au régime de gestion ni à la situation géographique de l'école.

III. CONCLUSION GENERALE

Notre étude porte sur la viabilité des écoles maternelles en sous - division urbaine de l'EPST Beni ayant comme préoccupations majeures: de vérifier l'existence des indicateurs déterminant la viabilité d'une école maternelle et de savoir lesquels de ces indicateurs sont les mieux et les moins observés au sein des écoles maternelles en sous division urbaine de l'EPST Beni.

De ce fait, nous avons émis comme postulats : d'un côté, qu'il existerait un certain nombre d'éléments servants d'indicateurs de la viabilité d'une école maternelle à l'instar de la qualification du personnel enseignant, l'équipement maternel (ouvrages, manuels scolaires,...), les infrastructures, l'espace de jeux,... et d'autre côté il y aurait des critères observés par la plupart des écoles maternelles alors que d'autres seraient quasiment inexistant dans les établissements tels que le respect de la surface à occuper par chaque apprenant.

De l'analyse des résultats de notre recherche, après utilisation des indices simples de description dont le calcul de pourcentage et l'application du test de khi carré, nous sommes arrivés aux résultats suivants : des treize critères retenus comme indicateurs de la viabilité, un seul est observé dans toutes les écoles, l'équipement de ces dernières en programme national. Alors qu'un seul n'est pas observé dans toutes les écoles : le respect de la superficie à occuper par enfant. Deux autres critères, la qualification des enseignants et les effectifs scolaires sont observés à un taux très inférieur à 50% conformément aux données du tableau N°4 (Taux de critères retenus). Ainsi, la conformité moyenne des écoles est de 61,3% suivant les résultats obtenus à travers les tableaux N°5,6 et 7 (Conformité d'Infrastructure).

En cherchant à comprendre la disparité de la proportionnalité d'observation de critères, la comparaison du $\chi^2_{cal} = 206,45 > \chi^2_{tab} = 21,026$ au seuil de 5% avec ddl = 12 nous pousse à la conclusion selon laquelle 50,9% critères ne sont pas d'observance sur tous les critères et dans toutes les écoles d'une manière équitable.

Ainsi, l'hypothèse selon laquelle il existerait un certain nombre d'éléments servant d'indicateurs de la viabilité d'une école maternelle à l'instar de la qualification du personnel enseignant, l'équipement maternel (ouvrages, manuels scolaires,...), les infrastructures, l'espace de jeux,... est certifiée positive car ces éléments se sont révélés être des facteurs déterminant la viabilité d'une école maternelle.

Quant à l'hypothèse selon laquelle qu'il y aurait des critères observés par la plupart des écoles maternelles alors que d'autres seraient quasiment inexistant dans les établissements tels que le respect de la

surface à occuper par chaque apprenant est également confirmée conformément aux résultats du tableau N°4 dressant le taux de critères de viabilités retenus.

En somme, il est observé que les écoles maternelles en Sous division urbaine de l'EPST/Beni répondent aux critères de viabilité en 50,9% et que le critère presque absent est celui du non-respect de la superficie prévue par enfant qui est d'au moins 1.20m² ou 1.50m² selon les instructions officielles en vigueur en matière d'organisation de l'enseignement en RDC.

Considérant que l'enseignement constitue aussi l'un des moteurs du progrès de la nation en général, la société ne tirera sa valeur que de la qualité des individus sortant « out put » du système éducatif congolais.

Eu égard à ce qui précède, pour un enseignement maternel de qualité, chaque acteur éducatif, à ce qui le concerne doit prendre ses responsabilités afin d'éradiquer les défis de l'enseignement maternel, en phase formelle embryonnaire en RDC.

References Bibliographiques

Ouvrages

- [1]. BRIMO Albert, **Méthodes de sciences sociales**, éd. Mont Chreston, Paris 1972.
- [2]. DANY LEVEAULIT et JACQUES GREGOIRE, **Introduction aux théories des tests en sciences humaines, Méthodes en sciences humaines 2^e triage**, Paris, Bruxelles 2006.
- [3]. DAVID.C. HOWELL, **Méthode statistiques en sciences humaines ?** de Boeck, université, Paris, 1998.
- [4]. FONKOUA. P., **Quel futur pour l'éducation en Afrique**, Paris 2006.
- [5]. JEAN CLAUDE USINIER MARK et alii, **Introduction à la recherche en gestion**, 2^e éd., 49 Rue Hericot 75015, paris, 2000.
- [6]. Madeleine GRAWITZ, **Méthode des sciences sociales**, éd., Paris, 1974.
- [7]. MARTEL.J.M. et NADEAU, **Statistique en gestion et en économie**, Québec 1988
- [8]. SENDALU SAMBA Joseph ; **La persistance des inégalités dans la scolarisation, colloque internationale genre, population et développement en Afrique**, Abidjan, 2001.
- [9]. Jean-Noël Luc, les combats de la pionnière de l'école maternelle, p. 15-48, Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français, t. 146, 2000
- [10]. SUZANNE CITRON, **L'école bloquée**, Bordas, Paris, 1971.

Revues et Articles

- [11]. KANGA, KALEMBA-vita, **Pour une pédagogie universitaire axée sur les réalités : problématique exigence et expérience pratique** in, pour une pédagogie inculture en Afrique acte du séminaire, atelier, KINSHASA, 2004.
- [12]. MAGABE MWENEN.K et Alii ; **connaître pour enseigner**, éd. CERUKI (ISP/BUKAVU) 1997.
- [13]. MUGARUKA,R ; **Le type d'homme à former dans la perspective de la pédagogie inculture**, in, pour une pédagogie inculturée, acte du séminaire atelier, KINSHASA FCK, FUC, 2008,P13.
- [14]. Pour un enseignement maternel plus performant et organisé, Kin 2015
- [15]. Table-ronde sur la réforme de l'enseignement maternel, Kin CREK/2015 P2

Dictionnaires

- [16]. Dictionnaire encyclopédique illustré 2008,
- [17]. La Rousse, Dictionnaire de poche, 2002,
- [18]. LAROUSSE, La rousse illustrée, Paris 1993.
- [19]. Le Robert, Dictionnaire de Français, Paris, 2011
- [20]. PIERON .H ; Vocabulaire de la psychologie, P.U.F, Paris, 1951

Autres documents

- [21]. Loi – cadre N°14/004 du 11 Févr.2014 de l'enseignement national, Kinshasa,
- [22]. NPNEP, Nouveau programme national de l'enseignement primaire, Kinshasa, 2005.
- [23]. MASIKA MANENO, J, **Impact de l'école maternelle sur le niveau de formation des enfants de 1^{ère} année primaire**, TFC Inédit, ISP OICHA, 2015

Par Frank Kasereka Sivaminy. "Enquête sur la viabilité des Ecoles maternelles en Sous-Division urbaine de l'EPST Beni/RD Congo." *IOSR Journal of Business and Management (IOSR-JBM)*, 25(1), 2023, pp. 30-40